

Règlement particulier du tournoi

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXX** et sous le nom « **Les Déesses du Stade VII** ». Il se déroule les **15 et 16 février 2025 au Complexe Omnisports Géo André, 2 rue du Commandant Guilbaud – 75016 Paris**, sur 5 ou 7 terrains selon l'affluence.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout.e participant.e doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur.se qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEstionnaire et Organisateur de compétition (GEO) de la compétition est **Baptiste NEVEU**.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **Les Déesses du Stade VII** est un tournoi National féminin qui s'adresse à tou.te.s les joueur.se.s de catégorie Senior, avec une participation de 2 tableaux maximum.
- 2.2 Les séries proposées sont :
 - **Série 1 : R6/D7**
 - **Série 2 : D8/D9**
 - **Série 3 : P10/P11/P12-NC**dans les tableaux de **Simple Dame, Double Dames et Double Mixte**.
En cas d'inscriptions insuffisantes, le comité d'organisation se réserve le droit de revoir le découpage proposé afin d'équilibrer les tableaux de façon plus cohérente et homogène en fonction des inscriptions reçues.
- 2.3 Les Doubles Mixte se joueront intégralement le samedi et les tableaux Simple Dame aussi si le nombre des inscrits le permet. A défaut, les phases finales du Simple Dame se joueront le dimanche ainsi que les tableaux du Double Dames qui se joueront dans leurs intégralités le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer ou fusionner des tableaux, ou certains tableaux pourront être joués en poule unique.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **18 janvier 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **1er février 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Les inscriptions doivent se faire uniquement sur Badnet.
- 3.4 Le règlement se fera de préférence en ligne sur Badnet ou via l'application Ebad.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, dans l'ordre d'enregistrement des inscriptions sur le site. L'inscription d'une paire ne sera prise en compte que lorsque le comité d'organisation aura reçu la confirmation des deux joueur.se.s concernés : la date retenue sera en effet celle du/de la 2ème joueur.se si les 2 joueur.se.s de la paire ne s'inscrivent pas ensemble.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **17€ pour 1 tableau / 22€ pour 2 tableaux / 27€ pour 3 tableaux**, sommes incluant les 2€ reversés à la FFBAD au titre de la participation fédérale.
- 3.7 Dans le cadre du respect de l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions, le sur-classement de série est autorisé pour une paire dont au moins l'un.e des joueur.se.s est classé.e dans la série souhaitée (par exemple, une joueuse D8 peut s'inscrire en R6 uniquement si sa partenaire est R6 ou D7) ; **aucun sur-classement ne sera autorisé en simple**.
- 3.8 Les joueur.se.s d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-30.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. **Les joueur.se.s doivent être disponibles le samedi de 07h30 à 22h00 et le dimanche de 07h30 à 19h00.**

3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1** Tout.e joueur.se s'inscrivant au tournoi **Les Déesses du Stade VII** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2** Tout.e joueur.se devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur (par mail à sftournois@gmail.com) dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le/la joueur.se est remboursé.e des frais d'inscriptions éventuellement déjà réglés via Badnet ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le/la joueur.se doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée au comité d'organisation pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscriptions éventuellement déjà réglés via Badnet. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3** Lorsque l'un.e des joueur.se.s d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il/elle souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le/la joueur.se peut proposer un.e remplaçant.e. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un.e joueur.se pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1** Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact indiquée lors de l'inscription en ligne. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2** Tout.e joueur.se doit venir se présenter à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le/la joueur.se doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3** Tout.e joueur.se souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5** Les volants sont à la charge des joueur.se.s. En cas de désaccord entre joueur.se.s, le volant officiel du tournoi est **CBX Black**. Ils seront fournis pour les finales.
- 5.6** Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7** Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un.e joueur.se peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8** Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueur.se.s disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9** Tout.e joueur.se devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, bouteilles d'eau, serviette...).
- 5.10** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.11** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13** La participation au tournoi **Les Déesses du Stade VII** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.15** Tout.e joueur.se est susceptible d'être pris.e en photo durant le tournoi. Les photos pourront être diffusées sur le site Internet du club et/ou sur le compte Facebook du club. A la demande du/de la joueur.se, toute photo le/la concernant et diffusée pourra cependant être retirée.